



Réunion du Conseil d'administration du jeudi 10 octobre 2024

Procès-verbal

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES PRÉSENTES

Membres de droit :

Madame Maryvonne LE BRIGNONEN
(représentée par Jérôme Lartigau)
Madame Nathalie COLIN
Monsieur Régis BORDET
(représenté par Nil Toulouse)

Personnalités extérieures :

Monsieur Jean-François CHANET
Madame Audrey LINKENHEL

Personnels enseignants :

Collège des professeurs d'université :

Madame Sandrine LEVEQUE
Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE

Collège des autres personnels d'enseignement :

Madame Anne BAZIN
Monsieur Nicolas KACIAF
Madame Cécile CHALMIN

Personnels BIATSS :

Monsieur Sylvain FRESET

Etudiantes et étudiants :

Madame Jade ANGEL
Monsieur Matthieu MAILLARD
Madame Sarah METENNANI
Madame Clémentine ABET
Monsieur Sacha GOGOLACHVILI
Monsieur Yanis BEN SLIMENE
Monsieur Théophile GAUTHIER
Madame Séréna HELLAL

A titre consultatif et invités permanents :

Madame Valérie CABUIL, représentée par Damien FREBOURG
Monsieur Etienne PEYRAT
Monsieur Julien BOYADJIAN
Monsieur Jean-Louis BERGEZ
Monsieur Jean-François BATON
Madame Delphine LIARD
Monsieur Alexandre LE BRUN
Madame Pascale PRADELS

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES REPRÉSENTÉES

Madame Laurence BERTRAND-DORLEAC (*procuration à Jean-François Chanet*)

Madame Marine LANNOY (*procuration à Jean-François Chanet*)
Madame Lina PAMART (*procuration à Anne Bazin*)
Madame Hindati SIMPARA (*procuration à Sandrine Levêque*)
Madame Tara VARMA (*procuration à Anne Bazin*)

Monsieur Patrick MARDELLAT (*procuration à Sandrine Levêque*)
Monsieur Philippe DARRIULAT (*procuration à Cécile Chalmin*)

Madame Delphine POUCHAIN (*procuration à Nicolas Kaciaf*)
Madame Alice BEJA (*procuration à Nicolas Kaciaf*)

Monsieur Gaspard PETIT (*procuration à Jade Angel*)

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de Monsieur Jean-François CHANET.

I. Approbation du procès-verbal du CA

- PV du 27 juin 2024 (approbation)

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2024 est adopté.

II. Fonctionnement institutionnel

- Convention de coopération – CRC Hauts-de-France et Sciences Po Lille (approbation)

Monsieur PEYRAT indique que la convention de coopération entre la CRC Hauts-de-France et Sciences Po Lille est issue de discussions avec le président de la chambre régionale des comptes et le premier président de la Cour des comptes, et a pour but de renforcer entre les deux établissements les liens en matière de recherche et de formation. Il s'agit donc d'une convention-cadre avant tout, et n'inclut aucun échange d'ordre financier.

Votants : 28 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 2

La convention de coopération entre la CRC Hauts-de-France et Sciences Po Lille est adoptée.

- Modification du règlement intérieur de l'IEP – article 43 (approbation)

Monsieur PEYRAT rappelle que les statuts de l'IEP ont été modifiés. Or cette modification fait entrer l'article 43 du règlement intérieur, qui concerne la commission scientifique, en contradiction avec les statuts. Il s'agit donc de revoir cet article.

Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

La modification de l'article 43 du règlement intérieur de l'IEP est adoptée à l'unanimité.

- Avancement Inkermann (information)

Monsieur BERGEZ annonce que les travaux du bâtiment de la rue Inkermann ont commencé à la mi-septembre. Le désamiantage est aujourd'hui terminé, et le curage du bâtiment a commencé. Le calendrier des travaux prévoit toujours une ouverture du bâtiment en septembre 2025.

Par ailleurs, un dépassement de 650 000 € des coûts estimés des travaux est constaté, soit un tiers du coût initialement estimé du projet. Ce dépassement s'explique par l'inflation constatée entre l'estimation initiale et le lancement de l'appel d'offres, mais également par le fait que peu d'entreprises

étaient en mesure de répondre aux exigences écologiques du projet, en raison de son envergure, et dans l'état actuel d'un marché du bâtiment globalement déstructuré et en tension.

Madame ANGEL invite la Direction à informer la communauté des étudiantes et des étudiants sur l'avancée des travaux, car la révision du budget du projet provoquera une hausse des droits de scolarité.

Madame HELLAL rappelle que les élues et élus de Solidaires Étudiant.e.s s'étaient opposés au projet du bâtiment Inkermann, car ils pensaient que son coût serait répercuté sur les droits de scolarité. La direction avait, à l'époque, assuré que ce ne serait pas le cas. Or le surcoût sera bel et bien financé pour partie grâce à une hausse de ces droits. Un certain manque d'anticipation peut donc être constaté.

Monsieur BEN SLIMENE demande si le bâtiment sera dédié uniquement aux étudiantes et étudiants de Science Po Lille.

Monsieur PEYRAT répond qu'un travail a été réalisé pour que les coûts du projet soient les moins élevés possible au regard des difficultés rencontrées. En outre, la Direction attendait que les travaux commencent concrètement pour communiquer. Elle confirme également que les espaces du bâtiment ont bien vocation à être dédiés aux étudiants de l'IEP.

Madame BAZIN rappelle en outre que le groupe de réflexion sur la future utilisation du bâtiment Inkermann était ouvert à l'ensemble des usagers de l'établissement, incluant les élèves. Or aucun d'entre eux n'y a participé. Elle espère qu'ils s'impliqueront davantage une fois le bâtiment ouvert.

Madame PRADELS note par ailleurs que le contexte n'a pas été favorable à la conduite du projet, qui était particulièrement ambitieux. Peu d'entreprises étaient à même de répondre au cahier des charges, et le contexte économique était défavorable. D'une manière générale, en tant que contrôleuse budgétaire, il lui apparaît nécessaire aujourd'hui de former les personnels des établissements publics au management et à la conduite des projets immobiliers, ainsi qu'à la maîtrise des risques qui y sont associés. Les charges de fonctionnement du bâtiment vont également avoir un impact budgétaire important.

Le Président observe que dans le cadre du projet France 2030, les établissements ont dû rapidement lancer des projets, alors qu'ils ne disposaient pas nécessairement des compétences nécessaires en leur sein pour les porter.

Madame PARENT-NUTTE regrette ensuite que Madame HELLAL évoque un manque d'anticipation dans la conduite du projet. Les équipes de l'IEP sont compétentes, et tous les établissements sont confrontés aux mêmes difficultés liées à l'inflation et aux tensions sur le marché du bâtiment.

Madame HELLAL ne remet pas en cause la compétence des équipes de l'établissement, mais soulignait seulement que les élues et élus de Solidaires Étudiant.e.s craignaient dès l'annonce du projet un dépassement du budget initial. Ils n'ont pas participé aux réunions sur le projet, parce qu'ils s'opposaient à celui-ci. Aujourd'hui, ils se demandent si la part du surcoût qui sera compensée par la hausse des frais de scolarité ne pourrait pas être financée par un autre biais.

Le Président répond que la Direction ne décide jamais par plaisir d'augmenter les frais de scolarité. La question aujourd'hui est non de trouver des alternatives à cette hausse, mais de rendre cette augmentation la plus juste possible pour les étudiantes et les étudiants. En outre, le fait d'affirmer que ce sont les élèves qui paieront le surcoût du projet Inkermann constitue un raccourci.

- Calendrier des opérations électorales – novembre 2024 (information)

Monsieur BERGEZ indique que l'année 2024-2025 sera marquée par des élections générales (commission scientifique et conseil d'administration). Une note sera prochainement diffusée sur l'organisation de ces élections, et le vote sera organisé par voie électronique. S'agissant de ce second point, un prestataire plus fiable que celui qui avait géré le vote lors des précédentes élections générales a été sélectionné.

Madame BAZIN remarque que le nombre d'heures d'enseignement nécessaires pour faire partie du collège électoral des enseignantes et des enseignants apparaît particulièrement faible. Certains vacataires sont moins impliqués dans la vie de l'établissement que des enseignantes-chercheuses et les enseignants-chercheurs en poste.

Monsieur PEYRAT explique que les règles électorales n'ont pas été modifiées en vue des prochaines élections, afin que des décisions en la matière ne soient pas prises justes avant celles-ci. Toutefois, le sujet pourra être de nouveau discuté, notamment en réunion des enseignants.

Monsieur BATON ajoute que jusqu'en 2022, tous les vacataires effectuant au moins 25 heures équivalent TD par an au sein de l'établissement faisaient partie du collège électoral. Ce seuil avait été jugé trop bas par beaucoup d'enseignantes et enseignants titulaires, et avait été porté à 64 heures (l'équivalent d'un tiers du service d'une maîtresse ou d'un maître de conférences) par le conseil d'administration.

Monsieur KACIAF s'enquiert du nombre de vacataires qui sont toujours électeurs après ce changement de seuil.

Monsieur BATON répond qu'ils étaient 34 en 2022, un nombre bien inférieur à celui constaté avec le seuil précédent.

- Calendrier prévisionnel des réunions de CA 2025 (information)

- Dates de fermeture du bâtiment Angellier 2024/2025 (information)

Les calendriers ont été communiqués aux membres du Conseil d'administration.

Madame BAZIN invite à répartir sur différents jours les séances de conseil d'administration plutôt que de tous les prévoir le jeudi, car certains professeurs et professeuses ont cours ce jour-là.

III. Affaires financières

- Budget rectificatif 2024 (approbation)

Monsieur BERGEZ rappelle qu'un budget rectificatif constitue un acte technique, qui doit permettre d'anticiper le plus finement possible les dépenses qui auront lieu au cours du dernier trimestre de l'année. Pour la première fois au sein de l'IEP, un dialogue de gestion a été mis en place dans le cadre de cet exercice : des discussions ont été engagées avec l'ensemble des responsables de service de l'établissement, afin de prévoir les dépenses au plus juste.

Le résultat sera négatif de 53 000 € à la fin de l'année. Ce déficit reste mesuré, mais il résulte d'une tendance à l'augmentation des dépenses, plus rapide que la hausse des recettes. De plus, l'intégralité des dépenses liées au projet Inkermann devaient être réalisées en 2024, ce qui ne sera pas le cas. Par conséquent, les dépenses d'investissement seront inférieures aux prévisions.

En outre, si les réserves financières de Sciences Po Lille diminueront en raison de ce projet, elles resteront à un niveau satisfaisant. Pour autant, la question de leur reconstitution se posera à terme. De plus, le bâtiment Inkermann impliquera de nouvelles charges de fonctionnement pour l'IEP, ce qui lui imposera d'identifier des sources de recettes supplémentaires à l'avenir.

Monsieur LE BRUN précise que le budget rectificatif 2024 repose sur quatre axes :

- les ajustements relatifs à l'opération de réhabilitation du bâtiment Inkermann : les retards dans l'attribution des marchés obligent à revoir la programmation initiale des dépenses ;
- la hausse des dépenses de masse salariale liée à une augmentation des heures complémentaires ;
- la réduction marginale des dépenses de fonctionnement en raison d'une sous-exécution du budget initial malgré l'intégration de nouvelles dépenses ;
- un ajustement de recettes qui tient compte des nouvelles ressources, mais également des ressources qui diminuent et qui, pour certaines, disparaissent.

Dans la comptabilité budgétaire, les dépenses de personnel augmentent de 188 000 € par rapport au budget initial pour atteindre 3 694 885 €, à cause d'effets structurels qui incluent la refonte de la Préparation aux Grands Concours (PGC), de la réforme du coaching, des activités de formation continue et d'apprentissage, du lancement du master en apprentissage MMI, mais également d'effets conjoncturels, comme des effets de calendrier (des dépenses de 2023 reportées sur 2024) et le financement sur ressources propres de vacations pour la majeure « Boire Manger Vivre » du fait du retrait du financement par le Campus des métiers et des qualifications (CMQ).

A l'inverse, le retrait du budget des dépenses de fluides prévues pour le bâtiment Inkermann permet d'économiser 15 000 €. En outre, le coût du nouveau marché de la maintenance multitechnique est moins important que prévu de 30 000 €, et la réforme du coaching permet également d'économiser 19 000 €.

En revanche, certaines dépenses de fonctionnement sont supérieures aux prévisions (prestations supplémentaires de gardiennage consécutives au relèvement du plan Vigipirate pour 25 000 €, acquisition d'un nouvel outil de paie pour 14 000 €, etc.).

Dans les dépenses d'investissement, les retards constatés conduisent à reprogrammer les autorisations d'engagement initialement prévues et non consommées en 2023 sur 2024 (+ 2,414 millions d'euros) et à déprogrammer une partie importante des crédits de paiement (- 1,252 millions d'euros).

Une faible diminution des recettes est constatée par rapport au budget initial, en raison du retrait des recettes relatives au double diplôme franco-britannique, de recettes attendues au titre du concours du double diplôme Sciences Po/ESJ en baisse, d'un ajustement des recettes attendues au titre des inscriptions au concours aux autres doubles diplômes, et d'une diminution de la subvention de la région attribuée dans le cadre du programme de démocratisation PEI. A l'inverse, la subvention pour charges de service public est supérieure aux attentes, tout comme les recettes au titre d'ERASMUS.

Les dépenses diminuent au total de 1 104 651 € (en raison principalement du décalage des dépenses du projet Inkermann), et les recettes de 38 574 €. Par conséquent, le solde budgétaire s'améliore, et le prélèvement nécessaire sur la trésorerie sera plus simple que prévu initialement.

Dans le cadre de la comptabilité générale, les charges sont supérieures de 114 096 € au budget initial, et les produits de 43 210 €. Le résultat est alors inférieur de 70 888 € aux attentes, et la capacité d'autofinancement diminue de 110 000 €.

L'augmentation des charges étant plus importante que celle des produits, le résultat prévisionnel 2024 devient déficitaire, et s'élève à - 53 315 €.

Le fonds de roulement devrait s'élever à 3 320 684 € au 31 décembre 2024, ce qui correspond à 163 jours de fonctionnement et reste largement supérieur aux seuils prudentiels.

Monsieur BERGEZ rappelle que les recettes de l'IEP étaient jusqu'à présent supérieures aux dépenses. Toutefois, depuis 2018, l'écart se réduit, et en 2024, les recettes sont quasiment équivalentes aux dépenses. Cette tendance ne devrait pas se résorber dans les années à venir. Étant donné que les frais de scolarité n'avaient pas augmenté depuis 2020, et que depuis cette année, les prix ont dans l'ensemble fortement augmenté, il ne semble pas déraisonnable de proposer une hausse des frais de scolarité pour la rentrée 2024-2025.

Madame PRADELS souligne la qualité des documents budgétaires transmis au Conseil d'administration, et confirme que le budget rectificatif répond aux exigences de sincérité. S'il ne faudrait pas qu'un résultat déficitaire soit constaté chaque année dans le futur, elle souhaite nuancer le caractère pessimiste de ce résultat. En effet, les charges non décaissables au titre des dotations aux amortissements des investissements réalisés par Sciences Po Lille, qui s'élèvent à 420 000 €, viennent diminuer le résultat, et la capacité d'autofinancement de l'établissement reste positive. En outre, le fonds de roulement est largement supérieur aux seuils prudentiels, et les critères de solidité financière sont respectés. La trésorerie est suffisante pour couvrir les engagements pris par l'établissement, et celui-ci ne court pas de risque sur le plan financier.

Madame HELLAL se demande pourquoi les produits ont progressé de 5 millions d'euros en 2022 à 7 millions d'euros en 2024.

Monsieur LE BRUN répond que cette hausse est principalement portée par le développement de l'apprentissage et de la formation continue, la réforme des droits d'inscription et l'augmentation de la subvention pour charges de service public.

Monsieur GAUTHIER s'interroge sur la baisse des droits d'inscription au double diplôme franco-britannique et la diminution de la masse salariale dévolue aux contractuels. Il souhaite également savoir la Direction anticipe une stabilité de la subvention pour charges de service public dans les années à venir, et si elle envisage de nouer des partenariats de financement avec le secteur privé.

Monsieur PEYRAT indique que le nouveau ministre de l'enseignement supérieur met en avant, pour le moment, des préoccupations d'ordre sécuritaire. A ce stade, il n'a pas été question des budgets des établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, certains dispositifs complémentaires, liés notamment à la loi de programmation de la recherche, sont susceptibles de disparaître. En outre, il est à noter que la commission de l'enseignement supérieur du Sénat a demandé aux instituts politiques de lui présenter leurs enjeux, et Monsieur BERGEZ répondra à cette demande pour Sciences Po Lille.

Par ailleurs, diverses décisions prises au cours de l'année (par exemple, un changement dans une maquette) expliquent les variations à la marge de la masse salariale. Les décisions plus globales, d'ordre politique, sont prises au moment du budget initial.

Le Président rappelle que la situation économique des établissements d'enseignement supérieur n'est, dans l'ensemble, pas bonne en raison des réformes décidées par les gouvernements successifs. Les collectivités sont supposées contribuer à résorber leurs déficits, mais elles le font dans des proportions qui restent insuffisantes.

Madame HELLAL se demande si l'augmentation des frais de scolarité se justifie réellement au regard d'un déficit dont Madame PRADELS a nuancé la gravité.

Madame PRADELS répond qu'un résultat comptable déficitaire ne constitue jamais une bonne nouvelle. Si le déficit de l'année 2024 est à relativiser, il reste un point d'attention.

Le Président ajoute que ce déficit doit être analysé non en lui-même, mais dans le cadre d'une trajectoire d'augmentation des dépenses plus rapide que celle des recettes.

Votants : 29 Pour : 24 Contre : 3 Abstention : 2
--

<i>Le budget rectificatif n° 1 est adopté.</i>
--

- Modification de la grille tarifaire de location d'espaces (approbation)

Monsieur PEYRAT indique que les modifications proposées aujourd'hui au Conseil d'administration sont mineures. La grille tarifaire de la location d'espace de l'établissement fera l'objet d'une révision plus générale dans le cadre du budget initial 2025, afin notamment de faire payer aux organismes à qui des locaux sont prêtés à titre gracieux les charges afférentes aux locaux (comme leur nettoyage).

Madame CHALMIN remarque que la distinction proposée, dans les tarifs, entre une location pour trois heures et une location à la demi-journée est superflue, car trois heures correspondent à une matinée.

Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0
--

<i>La modification de la grille tarifaire de location d'espace est adoptée à l'unanimité.</i>

IV. Études, scolarité et vie étudiante

- Réforme des droits modulés – rentrée 2025 (approbation)

Monsieur PEYRAT indique que l'objectif est que l'augmentation des droits soit appliquée de manière différenciée en fonction de la situation des étudiantes et étudiants et de leur famille. Par conséquent, il est proposé de :

- maintenir les tranches 4 à 7 à leur niveau actuel, en tenant compte du fait que les familles et les étudiantes et étudiants qui en relèvent ont été particulièrement touchés par l'inflation des dernières années ;
- augmenter de 5 % les droits pour les tranches 8 à 10 et de 10 % pour les tranches 11 à 12 ;
- créer trois nouvelles tranches supérieures, à 5 100 € (tranche 16), 5 800 € (tranche 17) et 6 400 € (tranche 18) ;
- créer trois niveaux de droits pour les diplômés d'établissement MOMA et « Métiers du droit et de la justice », ainsi que pour la première année de la préparation aux grands concours (P1), afin de mettre en place une meilleure progressivité ;
- adopter le principe des droits modulés pour la deuxième année de préparation aux grands concours (P2).

Les recettes additionnelles dégagées par cette réforme sont estimées entre 300 000 et 350 000 €, en fonction de la manière dont les étudiantes et étudiants relevant actuellement de la tranche 13 se répartiront entre les nouvelles tranches supérieures.

Madame METENNANI apprécie que les droits soient plus progressifs et que de nouvelles tranches améliorent la rétribution. Toutefois, elle déplore l'augmentation globale des frais de scolarité et que les DE soient payants, en particulier pour les élèves boursiers. En outre, si les droits de la P1 sont plus progressifs, les tarifs restent excessifs.

Madame BAZIN s'enquiert du nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont bénéficié du dispositif « Talents ». En outre, elle se demande si la mise en place d'un plus grand nombre de tranches au sein des tranches existantes ne serait pas pertinente, et s'interroge sur les droits payés par les étudiantes et étudiants étrangers.

Monsieur PEYRAT rappelle que le dispositif « Talents » permet à des étudiantes et des étudiants de bénéficier d'un complément de bourses pour passer certains concours. Les établissements qui les accompagnent perçoivent également des dotations supplémentaires. Toutefois, ce dispositif sera sans doute revu, car son bilan est mitigé. Sciences Po Lille n'a accueilli que peu d'élèves relevant de ce dispositif.

Par ailleurs, il est probable que les tranches actuelles seront revues d'ici trois à quatre ans. En ce sens, il sera intéressant de suivre l'expérience engagée par l'IEP de Rennes.

Enfin, dans la plupart des établissements, les étudiantes et les étudiants extracommunautaires paient automatiquement les droits les plus élevés. Ce n'est pas le cas à Sciences Po Lille. Les élèves provenant de l'Union européenne paient quant à eux des droits modulés dès lors qu'ils peuvent présenter des pièces justificatives.

Madame HELLAL signale que les élues et élus de Solidaires Étudiant.e.s reconnaissent que les négociations avec la direction ont permis de ne pas augmenter les droits des premières tranches. Pour autant, pour eux, les frais de scolarité devraient être minimales pour tous. En effet, il revient à l'État de financer l'enseignement supérieur public et de prendre ses responsabilités en la matière. À l'avenir, ce seront de plus en plus les étudiantes et étudiants les plus riches qui financeront Sciences Po Lille.

Monsieur BEN SLIMENE estime, compte tenu du bilan positif de l'établissement au cours des dernières années, que cette réforme des droits n'est pas nécessaire. En outre, la hausse des droits concernera une majorité des étudiantes et des étudiants. L'augmentation des dépenses de fonctionnement ne saurait avoir comme seule réponse la hausse des droits de scolarité. Toutefois, la direction a partiellement pris en compte la position des représentantes et des représentants des étudiantes, en créant de nouvelles tranches pour les familles les plus favorisées. Pour autant, cette hausse des frais de scolarité devra être bien expliquée à la communauté étudiante.

Monsieur PEYRAT insiste sur le fait que cette réforme des droits s'impose pour assurer le fonctionnement de l'établissement. Elle n'empêche pas la direction de porter par ailleurs des combats auprès de l'État, afin que celui-ci s'engage plus significativement dans le financement de l'enseignement supérieur.

Monsieur PEYRAT propose ensuite de traiter la question diverse mise à l'ordre du jour par Solidaires Étudiant.e.s, qui demandait la gratuité de tous les DE pour les boursières et boursiers, ou *a minima* un tarif symbolique maximum de 10 €. La gratuité lui semble plus pertinente qu'un tarif de 10 €, car les frais de gestion d'un tarif symbolique sont supérieurs à un tel montant. Par conséquent, Monsieur PEYRAT propose la gratuité pour les tranches 2 et 4 des DE.

Madame BAZIN se demande toutefois si la gratuité de certaines tranches ne pourrait pas provoquer la fermeture de certains d'entre eux à terme, faute d'effectifs suffisants. En effet, les élèves qui s'inscrivent sans payer de droits de scolarité sont plus susceptibles que les autres de ne pas se présenter en cours.

Madame METENNANI estime que le fait que le DE soit gratuit ne constituera pas une raison pour les étudiantes et les étudiants boursiers de ne pas participer aux cours.

Madame HELLAL considère par ailleurs que l'amendement proposé par Solidaires Étudiant.e.s devrait faire l'objet d'un vote distinct de celui sur la réforme des droits modulés.

Monsieur PEYRAT répond que si l'objectif de Solidaires Étudiant.e.s est que leur amendement soit pris en compte, et non seulement d'afficher une position politique, il n'y a pas lieu d'organiser un vote distinct.

Madame HELLAL rappelle que Solidaires Étudiant.e.s a demandé à soumettre leur amendement au vote avant l'établissement de l'ordre du jour. Il a été noté « information » dans celui-ci, mais il s'agissait d'une erreur.

Le Président estime que Solidaires Étudiant.e.s favorise ici le formalisme. Néanmoins, il propose d'organiser deux votes distincts concernant les deux tableaux de tarifs soumis au Conseil d'administration, en intégrant dans le second l'amendement proposé par Solidaires Étudiant.e.s.

Monsieur BEN SLIMENE suggère de tirer un bilan de la gratuité des DE pour les boursiers à la fin de la prochaine année universitaire, afin de vérifier si l'assiduité constitue un problème.

Votants : 29 Pour : 21 Contre : 5 Abstention : 3

Les droits relatifs au diplôme de Sciences Po Lille, au double diplôme ESJ, aux conventions et aux césures payantes sont adoptés.

Votants : 29 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

Les droits relatifs aux diplômes d'établissement, à la première année de préparation aux grands concours (P1) (incluant l'amendement apporté en séance) et à la deuxième année de préparation aux grands concours (P2) sont adoptés.

- Propositions de financements de la Commission Vie Associative 2024 (approbation)

Madame CHALMIN rappelle que les propositions de financements de la Commission Vie Associative ont été communiquées au Conseil d'administration. En Commission, les débats ont porté principalement sur le caractère inclusif ou non des actions proposées.

Madame BAZIN souhaite savoir si la question du cofinancement des associations a été discutée, car les associations doivent avoir une dimension pédagogique : les étudiantes et les étudiants doivent apprendre comment leurs actions peuvent être financées en dehors de l'IEP.

Madame CHALMIN répond que cette question est soulevée lors de chaque commission.

Madame METENNANI souligne que certaines associations présentent des dossiers très complets, qui incluent par exemple plusieurs devis. Alter'Eco propose également un guide de financement et de gestion des associations.

Votants : 29 Pour : 26 Contre : 3 Abstention : 0

Les propositions de financements de la Commission Vie Associative 2024 sont adoptées.

- A la demande des élu.e.s du collectif Alter'Eco

- **nécessité de réglementer le temps de pause du midi (approbation)**

Madame ANGEL donne lecture de la motion suivante :

« En cette rentrée, nous avons constaté que c'était loin d'être le cas, parfois même qu'il y avait moins de 45 minutes de pause entre 11h et 14h. Après un rendez-vous avec M. Quilbé, responsable de la scolarité remplaçant Mme Gautier, nous avons étudié au cas par cas les emplois du temps et commencé les discussions avec les responsables de groupes et enseignant-e-s dans les cas où il y avait moins de 45 minutes de pause. Ces cas-là, représentant 3 groupes de 4A, sont en train d'être réglés.

Cependant, nous portons ce jour cette motion pour garantir à chacun et chacune le droit à un minimum de 45 minutes de pause pour déjeuner entre 11h et 14h. L'inscription de cette disposition dans le règlement intérieur de l'école permettrait d'éviter les désagréments du début d'année. Par ailleurs, elle s'inscrit sans doute dans le respect du rythme de vie des étudiant-e-s, inutile de rappeler qu'un-e étudiant-e sur deux a déjà sauté un repas pour raison financière et que la santé mentale des étudiant-e-s est en chute libre depuis quelques années, ne rajoutons pas de difficulté supplémentaire.

C'est pour cette raison que nous aimerions également inscrire qu'il serait nécessaire de tendre vers une heure de pause entre 11h et 14h quand cela est possible. En effet, nous connaissons la proportion d'enseignant-e-s vacataires dans l'école, il sera souvent compliqué de trouver tous les compromis mais nous croyons qu'il est primordial de faire ces efforts.

En résumé, nous souhaitons : 1) inscrire dans le règlement des études la disposition selon laquelle un minimum de 45 minutes de pause entre 11h et 14h sera garanti tous les midis pour chaque étudiant-e et 2) inscrire la disposition selon laquelle 1h de pause serait l'idéal à atteindre lorsque les emplois du temps des enseignant-e-s le permettent. »

Monsieur BOYADJIAN indique que la majorité des étudiantes et des étudiants bénéficient tous les jours d'au moins une heure pour déjeuner. Toutefois, il est vrai que dans le cadre de certains diplômes le temps de pause ne peut être que de 45 minutes. Le nécessaire sera fait pour que cette pause soit garantie au second semestre.

Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

La motion lue en séance est adoptée à l'unanimité.

- A la demande des élu.e.s du collectif S'Engager

- **Recherche à partir du cycle master (information)**

Monsieur GAUTHIER remarque que l'offre de formation ne mentionne pas clairement la possibilité pour les élèves de poursuivre leurs études en doctorat, ce qui peut limiter leur intérêt pour la recherche.

Il souhaite savoir si la Direction envisage de mieux intégrer les opportunités de doctorat dans l'offre de formation, mais également de prospecter auprès des entreprises recherchant des salariés doctorants afin d'associer le monde professionnel à la sphère académique.

Madame LEVEQUE propose d'organiser une « semaine de la recherche » afin présenter ses divers aspects, ses débouchés, ses financements, etc., en y associant les représentantes et les représentants des étudiantes et des étudiants.

Madame TOULOUSE ajoute que la politique doctorale constitue un engagement fort de l'Université de Lille. Par exemple, elle finance 105 contrats doctoraux chaque année, et les contrats CIFRE offrent également des possibilités de financement. En outre, les services de l'Université pourront aider l'IEP à organiser cette « semaine de la recherche ».

Monsieur PARENT-NUTTE remarque que les administrations commencent également à accueillir des doctorantes et des doctorants, et financent des contrats doctoraux.

Madame HELLAL invite l'IEP à accompagner les étudiantes et les étudiants vers la recherche, par exemple en les aidant à passer les concours relatifs aux contrats doctoraux, car beaucoup ne peuvent y accéder pour des raisons financières.

Madame LEVEQUE indique que la porte de son bureau reste ouverte pour tous les élèves intéressés par la recherche.

- **Sélection en cycle master (information)**

Monsieur BEN SLIMENE signale que, comme chaque année, de nombreux étudiants signalent une opacité préoccupante s'agissant de la procédure de sélection en cycle master. L'article 2.16 du règlement des études prévoit que les élèves puissent formuler un recours écrit auprès de la direction des études dans un délai de 3 jours après la notification d'une décision individuelle concernant leur cursus. Or ils ne reçoivent le plus souvent qu'un mail générique en guise de réponse. En outre, depuis la 2024, la direction des études refuse les changements de majeure courant septembre, alors que certaines majeures n'ont pas atteint leur capacité maximale.

Monsieur BOYADJIAN rappelle que l'IEP ne délivre pas de masters, mais un seul diplôme, le diplôme d'établissement de Sciences Po Lille, et garantit une place en quatrième année à tous les élèves. Les dossiers des candidats sont évalués par les responsables des majeures, qui doivent parfois faire des choix au regard du nombre de places limité dans chaque formation. Les étudiantes et étudiants peuvent déposer un recours, mais uniquement en cas d'erreur matérielle, ou si des éléments justifient de réévaluer leur dossier. En effet, la direction des études ne saurait remettre en question le jugement des responsables de formation. Si les étudiantes et étudiants souhaitent des précisions sur la décision prise relativement à leur dossier, ils doivent interroger le responsable de la majeure qui les a évalués.

Enfin, Monsieur BOYADJIAN n'a pas autorisé de changement de majeure après la rentrée, car tous les dossiers ont été évalués en même temps, de manière à assurer une égalité de traitement.

Madame HELLAL constate malgré tout que des incompréhensions demeurent vis-à-vis de la sélection en quatrième année. Une meilleure communication semble s'imposer. En outre, Solidaires Étudiant.e.s réaffirme son opposition à cette sélection.

Madame METENNANI invite la direction à envisager d'augmenter le nombre de places dans les masters les plus demandés.

Monsieur KACIAF explique que les nombres de places sont régulièrement réévalués, mais d'autres contraintes que le seul nombre de demandes s'appliquent.

Monsieur BOYADJIAN ajoute qu'une réflexion plus globale a été engagée sur l'offre de formation en matière de relations internationales, et devrait amener à augmenter le nombre de place disponibles dans ces majeures très demandées.

Monsieur BEN SLIMENE invite à réaliser cette réflexion avec les représentantes et les représentants des étudiantes et des étudiants, car elle ne saurait être menée dans l'opacité qui a cours à l'heure actuelle.

- **Avancement d'un nouveau partenariat pour l'avenir de la filière franco-britannique (information)**

Monsieur GAUTHIER rappelle que la direction précédente avait décidé de mettre fin au programme franco-britannique qui liait depuis de nombreuses années Sciences Po Lille et l'Université du Kent. Plusieurs contacts avaient été établis avec d'autres universités anglophones, en Irlande, aux Pays-Bas, ou dans les pays nordiques. Monsieur GAUTHIER souhaiterait connaître la liste des universités avec lesquelles le contact a été établi et savoir pourquoi la conclusion d'un accord n'a pas été possible.

Monsieur PEYRAT explique que la Direction a échangé avec les établissements qui offraient déjà des possibilités de mobilité aux étudiantes et étudiants de Sciences Po Lille. La plupart ne semblent pas vouloir créer de filière en cinq ans. La réflexion a alors été réorientée : il est envisagé de créer une formation de niveau Master en anglais qui serait le support de partenariats à l'international. Les discussions continuent sur le sujet en vue d'une ouverture de cette formation à la rentrée 2026.

- A la demande des élu.e.s du collectif Solidaires Etudiant-e-s

- **Gratuité de tous les DE (MOMA, Europe, Droit) pour les bousier-e-s, ou a minima un tarif symbolique maximum de 10 euros (information)**

Cette question a été traitée au point IV.

- **Fonctionnement de la FIFI (information)**

Monsieur GOGOLACHVILI souhaite savoir pourquoi les élèves de la FIFI sont considérés comme des ERASMUS en troisième année, ce qui les prive d'une année de M1 au sein de l'IEP, contrairement aux FIFA qui font leur L3 dans un M1 pour garantir une continuité pédagogique.

Monsieur BOYADJIAN explique que les modalités d'organisation de chaque filière sont le résultat des négociations avec les partenaires, et peuvent donc être différentes. Toutefois, il se rendra prochainement à Rome, pour rencontrer les étudiantes et les étudiants en double diplôme, mais également échanger avec l'Université de La Sapienza sur les améliorations qui pourraient être apportées au double diplôme pour la rentrée 2025.

- **Grand oral (information)**

Madame HELLAL déplore le caractère élitiste et méritocratique du grand oral, et s'inquiète des conditions actuelles dans lesquelles il se déroule. Dans certains masters, le sujet peut porter sur n'importe quel thème, alors que dans d'autres, ils sont communiqués aux étudiantes et étudiants au préalable. Solidaires Étudiant.e.s demande une harmonisation de ces modalités.

Monsieur BOYADJIAN rappelle que l'épreuve est encadrée par le règlement des études. Toutefois, depuis la dernière réforme du Master, les sujets sont définis par majeures. Par conséquent, il invite les étudiantes et étudiants à solliciter les responsables de formation pour connaître les spécificités du grand oral au sein de leur majeure.

Madame BAZIN ajoute que le grand oral vient sanctionner les cinq années d'études à Sciences Po, et pas uniquement la dernière. Il n'est pas attendu des élèves qu'ils soient spécialistes de tous les sujets, mais d'être en mesure de construire une argumentation sur la base des enseignements qu'ils ont suivis.

Madame HELLAL objecte que la note de cadrage générale est appliquée différemment selon les majeures.

V. Concours

- **Règlements de concours 2025 (approbation)**

- **1A double diplôme franco-allemand**
- **1A double diplôme franco-espagnol**
- **1A double diplôme franco-italien**
- **entrée en cycle master, filière générale**
- **entrée en cycle master, filière franco-allemande**
- **entrée en cycle master, procédure khâgne/Bel**
- **entrée en cycle master, procédure Ecole des Chartes**

Monsieur BOYADJIAN signale qu'aucune évolution notable n'est à noter dans les règlements des concours qui sont soumis au conseil d'administration.

Madame BAZIN invite à demander aux candidates et candidats des attestations du niveau de langue, ainsi que des attestations des stages et des mobilités qu'ils ont réalisés. Ce sont des documents faciles à obtenir, et qui doivent rendre plus juste l'examen des dossiers.

Votants : 27 Pour : 20 Contre : 3 Abstention : 4

Les règlements des concours 2025 sont adoptés.

VI. Réseau

- Fonctionnement du Réseau ScPo 2024/2025 (information)

Monsieur PEYRAT indique que les établissements du réseau des Sciences Po ont pu échanger sur différents sujets, et notamment les mutualisations. Il considère que les étudiantes et les étudiants doivent pouvoir circuler entre les établissements. Par conséquent, l'IEP de Lille étudie les candidatures à la quatrième année provenant d'autres IEP, sans pour autant chercher à « recruter » dans les autres établissements.

- Projet de coopération du réseau Sciences Po avec les universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française (information)

Les universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française ont sollicité Sciences Po Lille pour engager une réflexion autour de l'évolution de leurs formations, dans le but de mettre en place un modèle proche de celui des IEP. Sciences Po Lille est toujours intéressée à travailler avec des établissements d'enseignement supérieur et à attirer de nouveaux publics, mais cette réflexion en est encore à ses balbutiements.

- Programme d'études intégrées – PEI (information)

Monsieur PEYRAT a repris la coordination nationale du programme d'études intégrées pour le réseau Sciences Po, ce qui donnera de la visibilité sur les logiques d'application du PEI dans les différents établissements.

VII. Questions diverses

- A la demande des élu.e.s du collectif Solidaires Étudiant-e-s

- **Budget pour planter plus de plantes mellifères dans le jardin de l'IEP**

Madame HELLAL indique que Solidaires propose que 1 000 € du budget du service patrimoine soient utilisés pour planter des plantes mellifères bénéfiques pour les insectes, ou que le budget du service patrimoine soit augmenté d'une dotation de 1 000 € pour planter de telles plantes.

Madame LINKENHEL souligne que la Ville de Lille s'attache depuis plusieurs années à construire une ville bas carbone, comme le montre le pacte sur le sujet. Elle invite à prendre contact avec les services de la ville, qui emploie un écologue qui sera en mesure d'indiquer si la solution proposée est la plus pertinente.

Monsieur PEYRAT souligne que l'apiculteur qui gère les ruches sur le toit des bâtiments de Science Po cessera prochainement ses activités. La manière dont ces ruches pourraient continuer à être exploitées est en cours d'étude.

- **Discussion avec la référente écologie : installer un(des) dortoir(s) à chauve-souris contre les murs du bâtiment de l'IEP**

Madame HELLAL souligne que la référente écologie de l'IEP a incité à installer des dortoirs à chauve-souris.

Madame CHALMIN propose que la commission de contribution à la vie étudiante et de campus étudie les propositions de Solidaires Étudiant-e-s. En outre, une motion au conseil d'administration n'est pas nécessaire pour augmenter le budget du service patrimoine de 1 000 €.

- **Revalorisation des salaires des moniteur-rices de la BU**

Madame HELLAL indique que Solidaires Étudiant.e.s déplore que les étudiantes et étudiants qui travaillent le soir et le dimanche ne soient pas rémunérés durant ces périodes selon les règles du Code du travail, alors que la BU fonctionne grâce à ces monitrices et moniteurs et que le coût d'une rémunération juste ne serait que de 14 000 € par an.

Monsieur PEYRAT explique que ces rémunérations sont gérées suivant les mêmes règles que celles du service commun de documentation de l'université. Une convention définit les rémunérations des monitrices et moniteurs, et la direction de l'IEP ne peut la modifier de manière unilatérale.

- **Externalisation de la prise en charge des VSS à l'IEP**

Madame HELLAL rappelle qu'en 2023-2024, un rapport d'expertise a été commandé sur le dispositif de prise en charge des violences sexistes et sexuelles (VSS) de Sciences Po Lille à Lina MEDJENI, étudiante dans le master Société Numérique. Sa principale recommandation était d'externaliser ce dispositif, afin d'assurer un meilleur accompagnement des victimes, sans que cela empêche par ailleurs un suivi au sein de l'IEP.

Madame CHALMIN indique que l'IEP a pris en compte certaines des préconisations de ce rapport. Cependant, la recommandation d'externalisation concernerait uniquement la prise en charge informatique du signalement, et non l'accompagnement des victimes. Toutefois le fait que la commission VSS soit constituée d'enseignantes et d'enseignants ainsi que de personnels de l'établissement peut être un frein à la déclaration de ces violences. C'est pourquoi il est déjà proposé

sur le site de l'école d'externaliser le signalement. En outre, il est important de distinguer le fait de se déclarer victime d'une VSS de la demande d'engagement d'une poursuite disciplinaire.

- **Versement des bourses de 3A**

Monsieur GOGOLACHVILI déplore à nouveau des dysfonctionnements dans le versement des bourses de mobilité. Des étudiantes et étudiants attendent des mois pour recevoir leurs bourses sur fonds propres. En outre, il s'interroge sur l'important turn-over sur le poste de gestionnaire des bourses.

Monsieur PEYRAT indique que ce poste a été repris avec dynamisme par un nouveau salarié. 65 bourses sont à verser : 33 ont été mises en paiement et 32 sont en attente de documents. Les étudiantes et étudiants qui rencontrent des difficultés ne doivent pas hésiter à prendre contact avec le service RI.

Monsieur LE BRUN ajoute qu'il faut en moyenne, entre les délais de gestion et les délais bancaires, en 17 jours pour que l'élève reçoive la bourse sur son compte bancaire après sa mise en paiement.

- **Modalités de départ en 3A**

Madame ABET signale que les étudiantes et les étudiants de deuxième année restent anxieux par rapport à leur choix de troisième année, et ne comprennent pas comment seront réellement départagés les élèves en cas de litige.

Monsieur PEYRAT indique que les règles votées en conseil d'administration seront appliquées. Une note sera prochainement diffusée pour apporter des précisions aux étudiantes et étudiants concernés, notamment sur la notion de motivation.

La séance est levée.

*Jean-François Chanet
Président du Conseil d'administration*

